

Arcueil, le 15 juillet 2026
N°2026/224/DEFENSE MOBILITE/NP

NOTE

OBJET : Offre de services au profit des militaires blessés de la réserve opérationnelle et anciens militaires blessés de la réserve opérationnelle

ANNEXES : 2

Dans un contexte international marqué par la multiplication des crises et l'évolution des menaces, la France a engagé un renforcement de son modèle de défense afin d'accroître sa capacité de résilience et de réaction. À ce titre, l'objectif fixé est de porter les effectifs de la réserve opérationnelle à environ 105 000 réservistes d'ici 2035, soit un réserviste pour deux militaires d'active.

Cette montée en puissance de la réserve opérationnelle souligne l'importance de reconnaître et de soutenir l'engagement des citoyens qui contribuent à la défense de la Nation. Dans cette perspective, Défense mobilité élargit son offre d'accompagnement en proposant désormais un soutien vers l'emploi aux réservistes ayant été blessés dans le cadre de leur activité de réserve.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté du ministère des Armées et des anciens combattants de renforcer la prise en charge et l'accompagnement des réservistes confrontés à des conséquences professionnelles liées à une blessure survenue en service.

La présente note a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement et de préciser les conditions d'éligibilité, ainsi que les prestations proposées aux réservistes blessés en service.

COL Pierre PILLEBOUT
Chef du bureau reconversion

Original signé



1. Les ayants-droit

Le militaire de la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau¹ ou l'ancien militaire de la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau peut bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi par Défense mobilité à condition de réunir les 2 critères suivants :

- avoir été blessé du fait du service lors d'une période de convocation ou avoir contracté une maladie du fait du service pendant une période de convocation ;
- être titulaire d'une homologation de blessure de guerre (HBG) ou d'une pension militaire d'invalidité (PMI) d'un taux minimal de 40 %.

2. L'offre de services

2.1 Un accompagnement à la recherche d'emploi :

L'accompagnement proposé est un accompagnement dit « en régie » au même titre que les anciens militaires. Cet accompagnement est réalisé par un conseiller en transition professionnelle (CTP) « blessés » permettant :

- un suivi individualisé, personnalisé et régulier, adapté aux contraintes personnelles ;
- une démarche de bilan et de validation du projet professionnel permettant de définir une orientation cohérente avec les compétences, les aspirations et les réalités du marché de l'emploi ;
- des formations aux techniques de recherche d'emploi dans les secteurs public et privé (rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens) ;
- une aide à la définition d'une stratégie de recherche d'emploi ;
- un accompagnement dans la mise en relation avec des employeurs publics et privés ;
- l'accès à un réseau d'entreprises partenaires ainsi qu'à des offres ciblées selon le projet professionnel ;
- selon les critères d'éligibilité fixés par ailleurs, des dispositifs dérogatoires facilitant l'accès à un emploi civil au sein de la fonction publique.

2.2 Un accompagnement à la création ou reprise d'entreprise :

Le réserviste ou ancien réserviste ayant-droit souhaitant créer ou reprendre une activité, sous forme de microentreprise ou de société, dans des secteurs tels que le commerce, les services ou l'artisanat, peut bénéficier d'un accompagnement spécifique. Son suivi est assuré par un CTP « blessés » en lien avec un CTP CREA (i.e. spécialisé dans la création ou reprise d'entreprise) qui l'accompagne dans :

- la définition d'un projet cohérent avec ses aspirations personnelles ;
- l'étude de faisabilité et l'évaluation des perspectives de réussite ;
- la mise en relation avec des experts spécialisés en financement, conseil et innovation ;
- un dispositif de parrainage par d'anciens militaires devenus chefs d'entreprise.

Cette offre de services peut être mobilisée sans limite de temps.

¹ Il s'agit des civils de tout âge (généralement à partir de 18 ans), ayant ou non servi précédemment dans l'armée qui s'engagent volontairement pour soutenir les forces armées en temps de paix ou en situation de crise.

3. Le mode opératoire

Le mode opératoire est à distinguer entre les réservistes qui sont anciens militaires d'active et ceux qui ont un parcours uniquement dans la réserve opérationnelle.

3.1 Pour le militaire ou ancien militaire de réserve opérationnelle qui est ancien militaire d'active :

Le CTP « blessés » s'assure que l'HBG ou la PMI ($\geq 40\%$) a été attribuée pour une blessure survenue au cours d'un contrat de réserve grâce au rapport circonstancié ou à l'extrait du registre des constatations que lui fournira le bénéficiaire. Si l'attribution de l'HBG ou de la PMI ($\geq 40\%$) n'est pas associée à un contrat de réserve mais à la situation de militaire d'active, le militaire pourra prétendre à la même offre de services au titre « d'ancien militaire blessé ».

3.2 Pour le civil, militaire de réserve opérationnelle ou ancien militaire de réserve opérationnelle, n'ayant pas de parcours de militaire d'active :

Le bénéficiaire doit amener la preuve d'une HBG ou d'une PMI ($\geq 40\%$).

4. Saisie sur le système d'information (SI)Peg@se

Le SI Peg@se ne permet pas d'identifier la population « réservistes » pour le moment. Un développement ultérieur du SI permettra de suivre cette population en tant que telle. L'annexe II décrit la stratégie de contournement à mettre en œuvre dans l'attente d'une évolution.

Annexe II

Saisie Peg@se

Cocher militaire ou ancien militaire

Je crée mon compte
ÉTAPE 1/4 - MON STATUT

☒ Militaire ou ancien militaire
☐ Personnel civil du ministère des Armées (ou ancien)
☐ Conjoint de personnel du ministère des armées et de militaire de la gendarmerie
☐ Hors ministère des Armées

Annuler Continuer →

- Si le contrat de réserve opérationnelle du militaire est en cours d'exécution :

Cocher « en activité »

Cocher « je suis contractuel (le) »

Je crée mon compte
ÉTAPE 1/6 - MON STATUT

Militaire ou ancien militaire

NID *
Identifiant à 10 chiffres
Où trouver votre NID ?

Type de carrière *
Veuillez sélectionner un type de carrière

Armée, direction ou service *
Armée, direction ou service

☐ Je suis reconnu(e) blessé(e) en opération ou, blessé(e) en service hors opération, ou blessé(e) ou malade hors service

Date de début des services/contrat *
Date de fin de contrat ou de date d'âge *

← Précédent Continuer →

Indiquer la date de début et de fin du contrat de réserve en cours

- Si le contrat de réserve opérationnelle du militaire est arrivé à terme :

The screenshot shows a web form titled "Je crée mon compte" with the subtitle "ÉTAPE 1/4 - MON STATUT". The form is for "Militaire ou ancien militaire". It has two radio buttons: "En activité" and "Radié". An arrow points from a box labeled "Cocher « radié »" to the "Radié" button. Below this is a "NID" section with a text input field labeled "Identifiant à 10 chiffres" and a link "Où trouver votre NID ?". Then is a dropdown menu for "Armée, direction ou service". A checkbox is labeled "Je suis reconnu(e) blessé(e) en opération ou, blessé(e) en service hors opération, ou blessé(e) ou malade hors service". Below are two date input fields: "Date de début des services/contrat" and "Date de fin de contrat ou de limite d'âge". An arrow points from a box labeled "Indiquer la date et la fin du contrat du dernier contrat de réserve" to the "Date de fin de contrat ou de limite d'âge" field. At the bottom are two buttons: "← Précédent" and "Continuer →".

Je crée mon compte
ÉTAPE 1/4 - MON STATUT

Militaire ou ancien militaire

☐ En activité ☒ Radié

NID

Identifiant à 10 chiffres

Où trouver votre NID ?

Armée, direction ou service *

Armée, direction ou service

☐ Je suis reconnu(e) blessé(e) en opération ou, blessé(e) en service hors opération, ou blessé(e) ou malade hors service

Date de début des services/contrat *

Date de fin de contrat ou de limite d'âge *

← Précédent Continuer →

Cocher « radié »

Indiquer la date et la fin du contrat du dernier contrat de réserve

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Tous pôles/ toutes antennes
- BRN/toutes sections

COPIES :

- DIR/DA (ATCR)
- SGA/Chargé de mission du plan ministériel Blessés
- MNBF
- CMFP/CETIC
- BRESS/BEP/MSN/MACE